

UTILISATION DE DEUX LIBÉROS EN 2010/2011:

Nouvelle version

□

Dérogations aux Règles de Jeu Internationales pour les championnats FRBVB – VVB et AIF

1. Composition de l'équipe

-

Une équipe peut être composée de maximum 12 joueurs, **y compris 1 ou 2 libéros.**

-

Une équipe a toujours le droit de jouer avec 0 ou 1 libero, quel que soit le nombre de joueurs inscrits (maximum 12)

-

Une équipe a **seulement** le droit de jouer avec **2 libéros uniquement si elle inscrit 12 joueurs** sur la feuille de match.

-

Si l'on joue sans ou avec 1 libéro, les règles internationales de jeu actuelles sont d'application.

-

Si l'on joue avec 2 libéros, les règles internationales de jeu sont amendées :

-

Dans ce cas on parle de 1^{er} libero et de 2nd libéro

-

La notion de libéro de réserve n'existe plus

2. Inscription sur la feuille de mach

-

Tous les joueurs (maximum 12), **y compris 1 ou 2 libéros** doivent être inscrits sur la feuille de match dans la case prévue (en bas à droite).

-

Les libéros sont inscrits une 2e fois dans les cases prévues.

-

Si, sur la feuille de match, la case du 2nd libéro manque, celui-ci sera inscrit dans la case "remarque".

-

Le choix de **jouer à 1 ou 2 libéros** doit se faire avant le début du match: donc immédiatement après le toss et avant la signature de la feuille de match par le capitaine et le coach. Ce choix est alors définitif et ne peut être modifié en cours de match.

3. Equipement des 2 libéros

-

Les 2 libéros doivent porter les mêmes tenues mais pourvues d'un numéro propre.

-

ces tenues doivent être d'une couleur contrastant avec le reste de l'équipe.

Elles peuvent avoir un autre design et être de couleur différentes entre elles.

4. Actions diverses avec et sans libéros

-

Les actions suivantes sont définies aux règles de jeu actuelles :

-

Remplacement de joueur:

-

Un joueur sur le terrain est remplacé par un joueur remplaçant ou

-

Le joueur remplaçant sur le terrain est remplacé par le joueur d'origine

-

Un changement

-

Un joueur sur le terrain est changé par le libéro, ou

-

le libéro sur le terrain est changé par le joueur d'origine

-

Une re-désignation

-

est l'action par laquelle la fonction de libéro, qui se blesse ou est malade et ne peut continuer le jeu, est occupée par un autre joueur. Ce joueur ne peut se trouver sur le terrain au moment de la re-désignation.

-

Une **nouvelle action** est définie si l'on joue à 2 libéros :

-

Un **échange**

-

Un libéro en jeu peut être *échangé* par un autre libéro qui peut accéder au terrain

immédiatement comme libéro en jeu

5. Actions auxquelles les 2 libéros sont impliqués (dérogation à la Règle 19.3)

La règle 19.3 des Règles Internationales sera lue comme suit, avec un aperçu des modifications engendrées par l'utilisation de « l'échange ». Ces modifications sont reprises ci-dessous (**en gras et souligné**) :

19.1.3 **Si 2 libéros sont désignés avant la rencontre, ils seront nommés 1^{er} libero et 2nd libero.**

Ces 2 libéros ne pourront jamais être ensemble sur le terrain.

19.1.4 **Les 2 libéros** ne pourront jamais être capitaine d'équipe ni capitaine au jeu.

19.3.2.1 Le changement d'un joueur par un libéro **et les échanges** de libéros ne sont pas considérés comme des remplacements réguliers.

Ils sont illimités mais il doit y avoir un échange de jeu terminé entre deux changements ou **échanges**

de libéros (sauf en cas de blessure / maladie, ou si un échange est imposé par une rotation effectuée suite à une pénalité.

Le libéro ne peut sortir que pour le joueur dont il a lui-même pris la place.

Un libéro ne peut être échangé que par un autre libéro.

19.3.2.2 Les changements **ou échanges** doivent avoir lieu pendant que le ballon est hors-jeu

et avant le coup de sifflet pour le service.

Au début de chaque set, le libéro ne peut pas entrer sur le terrain tant que le second arbitre n'a pas vérifié la position de départ.

Le coach est libre en début de set de ne pas aligner de libero ou d'aligner soit le 1^{er} soit le 2nd libéro.

19.3.2.3 Un changement **ou échange** effectué après le coup de sifflet autorisant le service mais avant la frappe de service, ne doit pas être refusé, mais fera l'objet d'une réprimande verbale à la fin de l'échange.

Toute répétition d'un changement **ou d'un échange** tardif entraînera une interruption immédiate du jeu et une sanction d'un retard de jeu sera appliquée.

L'équipe qui devra servir sera déterminée par le résultat de la sanction pour retard.

19.3.2.4 Le Libéro et le joueur changé ou échangé ne peuvent entrer ou sortir du terrain que par la "Zone de changement du Libéro".

19.3.2.5 Les conséquences d'un changement **ou échange** illégal du Libéro sont les mêmes que celles d'une faute de rotation.

19.3.3 Re-désignation d'un nouveau Libéro

19.3.3.1 Le coach a le droit d'échanger le 1^{er} libéro par le second pour n'importe quelle raison après un échange de jeu terminé (voir R.6.1.3) et ce à n'importe quel moment de la rencontre.

Si une équipe utilise 2 libéros et un des deux se blesse ou est malade l'équipe a le droit de poursuivre avec 1 libéro.

Dans ce cas une re-désignation d'un nouveau libéro n'est pas autorisée.

Si les deux libéros ne peuvent continuer à jouer alors une re-désignation de libéro est autorisée.

Si une équipe n'utilise qu'1 libéro, en cas de blessure ou de maladie du libéro le coach peut re-désigner comme libéro n'importe lequel des joueurs non-présent sur le terrain au moment

de la re-désignation.

Si le libéro re-désigné se blesse ou tombe malade il reste possible de refaire une re-désignation mais le libéro d'origine ne peut revenir au jeu pendant le même match.

Le capitaine d'équipe peut déléguer ses privilèges pour être re-désigné comme libéro si telle est la demande du coach.

Les échanges de Libéros suite à une blessure ou maladie ou la re-désignation d'un libéro ne sont pas comptés comme remplacement régulier.

19.3.3.2. En cas de re-désignation d'un nouveau Libéro, le numéro de ce joueur devra être inscrit dans la case remarque de la feuille de match

6. Cas spécifiques

Pour les compétitions où les inscriptions de joueur peuvent intervenir entre les sets il faut tenir compte de ce qui suit :

1.

Si l'on veut jouer avec 2 libéros mais qu'un seul est présent au début de la rencontre, le second libéro ne pourra être inscrit qu'entre les sets et pour autant que l'équipe ait déjà inscrit 11 joueurs,

2.

Si l'on veut jouer avec 2 libéros mais qu'aucun libéro n'est présent au début de la rencontre les libéros ne pourront être inscrits qu'entre deux sets pour autant que 10 joueurs soient déjà inscrits sur la feuille de match, (10 joueurs normaux sans libéro

3.

Il n'est pas autorisé de biffer un joueur présent au début de la rencontre pour compléter la liste par un libéro.